



Décembre 2021  
N° 118

# L'Ulmeusien



**Actualités**

**Culture**

**Vie Pratique**

**Urbanisme**

**Associations**

# SOMMAIRE

## ACTUALITÉS

Pages 3-6

Nouveaux logements rue Bazin  
et rue des Sources  
Recensement de la population  
Elections  
Procès verbaux électroniques  
Permission de voirie  
Ecowatt  
Habitat rénové

Informations municipales:  
Intervention nids d'insectes  
Retour en images  
Détenteur de volailles  
Rappel nuisances sonores  
Numéros d'urgences

## URBANISME

Pages 7- 8

GNAU: Guichet Numérique des  
Autorisations d'Urbanisme  
Quel dossier pour vos travaux

## CULTURE

Page 9

Théâtre en itinérance: CLMD

## ASSOCIATIONS

Pages 9-10

Club Tennis  
Repas des aînés  
Comité des fêtes  
Médiathèque  
Atelier d'écriture créative  
RPE  
Familles Rurales  
4 « côteaux »

## VIE PRATIQUE

Pages 11-12

Collecte des déchets  
Fin de collecte déchets verts  
Ramassage des sapins  
Encombrants– Déchetteries  
Babysitting  
Permanences médicales

### ÉDITO DU MAIRE

2021 s'achève et nous espérons tous que 2022 serait l'année d'une nouvelle ère sans COVID ;

C'était sans compter que nous appartenons à un monde sans frontière où l'égalité devant la vaccination est un souhait et non une réalité. A ce jour, la lutte contre le virus n'est pas terminée, loin sans faut, avec l'arrivée du nouveau variant Omicron. Nous devons continuer de vivre, encore longtemps, dans le respect des règles sanitaires qui s'imposent et nous faire vacciner pour nous protéger mais surtout pour protéger les autres.

La gestion de la crise sanitaire au niveau de la commune s'est déroulée sereinement. A tous les niveaux (locations de salles, activités sportives et culturelles...), les événements pouvant se dérouler dans des conditions de sécurité sanitaire maximales ont pu avoir lieu alors que les autres ont été annulés.

Au niveau des écoles, de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et accueils de loisirs, je remercie chaleureusement l'ensemble du corps enseignant et le personnel dédié au fonctionnement de ces structures pour leur professionnalisme, leur dévouement et leur capacité d'adaptation. En 2021, sur les 2 écoles, seules 3 classes ont fermé en raison du COVID.

Par ailleurs, le dérèglement climatique que nous observons depuis des années maintenant sur notre planète a montré ses effets en juin au niveau du lotissement du Tourteret.

En effet, suite à ces pluies diluviennes, 5 familles ont été touchées par des ruissellements entraînant des coulées de boue. Fort heureusement, aucun dommage aux personnes n'a été à déplorer.

La commune a engagé une série de petits travaux de prévention des risques de ruissellements qui, nous l'espérons, devrait réduire les impacts des fortes précipitations.

Dans les années à venir, des aménagements de plus grande ampleur devront être envisagés afin de poursuivre notre lutte contre les éléments déchainés.

De la même façon, l'obligation de la récupération des eaux pluviales à la parcelle en cas de construction nouvelle ou d'extension que nous imposons, concourt, elle aussi, à la suppression du rejet de ces eaux dans le réseau et évite ainsi les débordements en aval.

La sécurité et la tranquillité publique sont notre préoccupation, nous y veillons en permanence

En cette veille de fêtes de fin d'année, et quelles qu'en soit les modalités, je souhaite à tous, petits et grands, jeunes et moins jeunes, une belle fin d'année, sereine et remplie d'espoir en l'avenir.



Votre maire  
Evelyne Le Chapellier

### NOUVEAUX LOGEMENTS RUE BAZIN ET RUE DES SOURCES

25 nouveaux logements sociaux (17 en collectifs et 8 en individuels) ont été mis à disposition des locataires depuis le 07 décembre 2021.



Ces nouveaux logements de qualité ont rencontré un vif succès, et de nombreux dossiers ont été examinés.



Les 4 logements communaux seront mis en location prochainement. L'ensemble de ces logements répondent tous aux obligations de la réglementation thermique en vigueur (voire plus), ainsi qu'aux normes d'accessibilité.

### RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France et de ses communes. Il permet d'actualiser les données disponibles, très utiles pour éclairer les décisions des pouvoirs publics notamment en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux...). Cette année, il aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

Un agent recenseur se rendra à votre domicile: Mmes LESUEUR, RAMOND, TISNE, et M. MARESE, pour déposer une lettre d'information et une notice. Vous devrez compléter un questionnaire dans les plus brefs délais. Nous vous recommandons d'y répondre sur le site internet, grâce à l'identifiant et au mot de passe, propre à chaque habitation, qui sont indiqués sur la notice d'utilisation.

La réponse papier reste possible pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser internet. Dans ce cas, l'agent recenseur de votre secteur viendra récupérer les bulletins à votre domicile.

Nous comptons sur votre participation afin que ce recensement reflète au mieux la dynamique de notre commune.

## ELECTIONS

Nous vous informons que les prochaines élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril 2022, et les législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Pour voter, vous devez être inscrits sur les listes électorales. Vous pouvez le vérifier sur:

[www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE](http://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE)

Votre demande d'inscription peut se faire en ligne sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou sous format papier grâce au cerfa n°12669\*02, à déposer en mairie, en joignant une copie de votre carte d'identité et un justificatif de domicile.

En cas de changement d'adresse au sein de la commune, vous devez impérativement effectuer cette démarche.



## LES PROCES-VERBAUX ELECTRONIQUES

Suite à la recrudescence constante des mauvais comportements pouvant s'avérer dangereux pour soi-même ou pour les autres, nous nous sommes dotés de moyens électroniques pour verbaliser.

Le marquage des stationnements est organisé dans chaque rue. Seuls quelques secteurs font exception à la règle générale dans la mesure où l'organisation du stationnement ne se justifie pas.

Les constats suivis des PV sont effectués par des élus assermentés et sont mis en place depuis mars 2021.

**Nous comptons sur la responsabilité de chacun. Ainsi, ensemble nous améliorerons notre qualité de vie, dans le respect des droits de chacun.**

## PERMISSION DE VOIRIE

Ce document vous permet d'obtenir une permission de voirie ou un permis de stationnement pour effectuer des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public routier.

Il est à retourner à la mairie sauf pour les demandes concernant les rues de la République, de Compiègne, de Rivecourt et du Général De Gaulle. Pour ces adresses, il faut transmettre votre demande à :

UTD de LASSIGNY  
1 rue du Tacot  
60310 LASSIGNY

## ECO WATT

Le Réseau de Transport d'Electricité (RTE) vous propose une consommation plus responsable avec « ma météo de l'électricité ». Grâce à cet outil:

- je sais en temps réel si la consommation d'électricité est trop élevée dans ma région
- je sais quels éco-gestes adopter et à quelle heure
- je m'abonne à l'alerte « coupure »

Rejoignez le mouvement!  
[monecowatt.fr](http://monecowatt.fr)



## HABITAT RENOVE (service public)

Habitat Rénové vous accompagne dans l'amélioration de votre logement (rénovation thermique, adaptation au maintien à domicile...):

- conseils sur le choix des matériaux, techniques à utiliser
- informations sur les aides financières
- soutien sur les aspects juridiques

Du simple conseil à l'accompagnement complet, l'équipe est là pour vous aider.

Renseignement: 03.44.85.44.95

[contact@habitat-renove.fr](mailto:contact@habitat-renove.fr) / [www.habitat-renove.fr](http://www.habitat-renove.fr)

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### INTERVENTION NIDS DE GUÊPES ET DE FRELONS

Nous remercions le CPI, son chef de corps et ses sapeurs volontaires, pour leur disponibilité lorsqu'ils interviennent, à titre gratuit, et au plus vite, chez les habitants de la commune et des communes voisines, en cas de nids de guêpes ou de frelons.



En présence d'un de ces nids, vous devez appeler la mairie, qui fera une demande de réquisition auprès du CPI.  
Cependant, le nid d'insectes ne doit pas dépasser 8 mètres de hauteur.  
Au-delà, vous devrez composer le 18 qui enverra une équipe spécialisée ou vous demandera de faire intervenir une société privée.

### RETOUR EN IMAGES

Marche gourmande le 03 juillet



Feu d'artifice le 14 juillet



Trophées de la réussite le 15 octobre



Ave César (Amuse-en-Scène) le 07 novembre



Le bal d'histoires (Corentin Soleilhavoup) le 09 novembre



Cérémonie du 11 novembre



## INFORMATIONS MUNICIPALES

### DETENEUR DE VOLAILLES

La situation au regard de l'influenza aviaire évolue rapidement en Europe. De nombreux cas d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) dans la faune sauvage migratrice ont été détectés récemment (45 en Allemagne, 6 aux Pays-Bas). En Italie, 6 élevages de dindes de chair ont été infectés.

Dans ce contexte et à l'approche de la période migratoire à risque, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a décidé le 05 novembre dernier, de relever le niveau de risque épizootique de l'IAHP modéré à élevé, sur l'ensemble du territoire métropolitain.

**Rappel: chaque détenteur est tenu de se déclarer en mairie.**

Si vous élevez pour votre usage personnel des volailles (poules, canards, oies...) en extérieur, nous vous demandons de bien vouloir le déclarer grâce au cerfa disponible en ligne, n°15472\*02, ou format papier en le retournant en mairie ou par mail: [mairie@lemeux.fr](mailto:mairie@lemeux.fr). Ceci permettra à la commune de vous prévenir rapidement en cas de foyer de maladie aviaire dans le compiègnais, et prendre ainsi les mesures nécessaires pour préserver vos volailles.



### RAPPEL « HALTE AUX BRUITS & AUX NUISANCES SONORES »

Afin de protéger la santé et la tranquillité de chacun, tout bruit causé sans nécessité absolue est interdit de jour comme de nuit, la limite des 22h n'a aucune existence légale. Les bruits nuisibles sont interdits même le jour. Un arrêté préfectoral a fixé les heures pendant lesquelles chacun peut bricoler, tondre sa pelouse... en utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30  
Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h  
Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.



Merci de respecter la réglementation, les horaires et de limiter au maximum les nuisances sonores de jour comme de nuit, pour le bien-être de tous.



Il en est de même pour les aboiements de chiens, veillez à ne pas les laisser toute la journée seul à l'extérieur de votre maison.

Nous rappelons aussi à tous les propriétaires, que pour le bien-être et la sécurité de tous, vous devez maintenir vos animaux de compagnie en laisse lors de vos sorties.

### NUMEROS D'URGENCE

#### **GAZ (GRDF) :**

En cas de fuite de gaz dans votre logement quel que soit votre fournisseur ou sur l'espace public : 08 00 47 33 33 (appel gratuit)

#### **EAU POTABLE (SAUR) :**

En cas de fuite sur l'arrivée d'eau dans votre logement ou sur l'espace public : 03.60.56.40.09

#### **ASSAINISSEMENT (SUEZ EAU France) :**

En cas de débordement du réseau d'assainissement dans votre logement ou sur l'espace public : 09 77 40 11 20

# URBANISME

**Vos demandes d'autorisations d'urbanisme se simplifient! Avec le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), déposer vos demandes en ligne, sera bientôt possible.**

A partir du 1er janvier 2022, conformément à la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), vous pourrez déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme en ligne, via un portail dédié répondant aux obligations légales imposées par l'Etat: [gnau.agglo-compiegne.fr](http://gnau.agglo-compiegne.fr)

Votre demande sera réceptionnée en mairie et instruite par le service instructeur de l'ARC sous forme dématérialisée. Cette évolution répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne.

## **Qu'est-ce qu'une autorisation d'urbanisme?**

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme en vigueur. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de s'assurer de la faisabilité de votre projet en prenant connaissance du PLU.

## **Quels sont les avantages de la démarche en ligne?**

- Gain de temps
- Accessible 7jours/7, 24heures/24
- Aide en ligne lors du dépôt de la demande
- Suivi en temps réel de l'instruction
- Traitement optimisé

## **Comment faire?**

Ce dispositif vous permet de formuler votre demande en ligne et de déposer les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de votre dossier. Pour cela, vous devez:

- Créer un compte
- Choisir quel type de dossier vous souhaitez déposer (permis de construire, déclaration préalable...)
- Sélectionner la commune sur laquelle se situe votre projet
- Remplir le formulaire cerfa correspondant à votre demande en joignant toutes les pièces obligatoires
- Valider le dépôt de votre dossier, une fois que le formulaire de demande est renseigné et que toutes les pièces nécessaires à l'instruction du dossier sont jointes

Après enregistrement de votre demande sur le Guichet Numérique, vous recevez un accusé d'enregistrement électronique qui sera la preuve de la transmission de votre dossier. La mairie sera alors informée du dépôt d'un dossier et vous délivrera un numéro d'enregistrement qui vous sera communiqué par mail.

Chaque échange avec l'administration générera un accusé de réception et une mise à jour de l'évolution de votre dossier, vous permettant de suivre l'instruction de votre demande en temps réel.

**A noter, pour les personnes n'ayant pas accès au numérique ou qui ne sont pas à l'aise avec l'outil, il sera toujours possible de déposer votre dossier en format papier en mairie ou de l'adresser par courrier recommandé.**

Vous pouvez effectuer vos demandes de renseignement via l'adresse: [urba@lemeux.fr](mailto:urba@lemeux.fr)

# Quel dossier pour vos travaux?

## Je remplace ou modifie des ouvertures extérieures



- Remplacement des menuiseries extérieures (fenêtres, portes...) (DP)
- Création ou modification d'une ouverture (y compris les fenêtres de toit) (DP)

## Je fais des travaux de toiture



- Réfection de la toiture (tuiles, ardoises...) (DP)
- Installation de panneaux photovoltaïques (DP)
- Je pose une fenêtre de toit, une cheminée ou des panneaux solaires (DP)

## Je construis une maison ou une dépendance chauffée



- Bâtiment de plus de 20m<sup>2</sup> voire 40m<sup>2</sup> dans certains cas (PC)
- Bâtiment de 5m<sup>2</sup> à 20m<sup>2</sup> voire 40m<sup>2</sup> dans certains cas (DP)

## Je construis ou modifie un mur ou des clôtures



- Une clôture en limite de propriété ou non (DP)
- Mur de 2m maximum de hauteur (DP)

## J'agrandis où je surélève mon habitation, je crée un nouveau plancher (mezzanine...) ou j'installe une véranda



- Superficie supérieure à 20m<sup>2</sup> voire 40m<sup>2</sup> dans certains cas (PC)
- Superficie inférieure à 20m<sup>2</sup> voire 40m<sup>2</sup> dans certains cas (DP)

## J'installe une piscine fixe: enterrée, semi-terrestre ou hors sol



- Superficie de plus de 100m<sup>2</sup> (PC)
- Superficie entre 10m<sup>2</sup> et 100m<sup>2</sup> avec un abri fixe ou modulable d'une hauteur de plus de 1.80m (PC)
- Superficie entre 10m<sup>2</sup> et 100m<sup>2</sup> non couverte ou avec un abri modulable d'une hauteur de moins de 1.80m (sauf exception) (DP)

## Je construis un abri de jardin, une pergola, un carport ou une dépendance non chauffée



- De plus de 20m<sup>2</sup> (si autorisé dans le PLU) (PC)
- De 5m<sup>2</sup> à 20m<sup>2</sup> (si autorisé dans le PLU) (DP)

## J'installe une serre ou un châssis dans mon jardin



- De plus de 4m de hauteur ou plus de 2000m<sup>2</sup> (PC)
- D'une hauteur entre 1.80m et 4m (DP)

## J'aménage mes combles ou un garage sans création de plancher



- J'aménage plus de 5m<sup>2</sup> de surface de plancher (DP)
- Je pose une fenêtre de toit (DP)
- Je crée, modifie ou remplace des menuiseries extérieures (DP)

## Travaux ne nécessitant pas de déclaration

- Les murs de soutènement
- Les terrasses à hauteur de sol

### Infractions et sanctions:

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit. Des mesures peuvent être engagées telles que des poursuites pénales, la rédaction d'un procès-verbal adressé au Procureur de la République, l'interruption des travaux, la démolition et la mise en conformité des lieux.

Aucune déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux ne sera délivrée sans contrôle préalable sur place.



### **Théâtre en Itinérance - Compagnie MÜH** **Vendredi 1er avril 2022 - 20h30**

Salle des fêtes Yvon Dupain  
Entrée 6 € - Durée 1h  
Tout public dès 13 ans



Deux courtes pièces forment cette traversée théâtrale où l'art du dialogue et de l'inversion des rôles sont les maîtres mots. Avec un humour communicatif, le duo de comédiens nous livre une présentation sincère et étonnante.  
Réservation au 03.44.91.17.49

## ASSOCIATIONS



### **CLUB DE TENNIS**

Nous vous informons de l'arrivée de votre nouveau Président M. Denis FOURNA.

Pour tout renseignement vous pouvez désormais le joindre au 06.11.63.59.75  
dfourna@gmail.com - ctlemeux@sfr.fr

### **CCAS**

Le repas des aînés devrait avoir lieu le 30 janvier 2022 à la salle des fêtes, sous réserve des conditions sanitaires. Un courrier vous sera envoyé avant fin décembre. Renseignements au 03.44.41.51.11

### **COMITE DES FÊTES**

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 20 mars 2022 à 9h45, place de la mairie, pour l'opération « Hauts de France propres » de 10h à 12h, afin de collecter des déchets sur la voie publique de notre village. Nous vous distribuerons des sacs poubelles, des plans de quartiers et des équipes se formeront sur place pour le ramassage.



Prévoyez votre paire de gants, un masque et aussi votre pass sanitaire car à ce jour, nous ne connaissons pas les mesures sanitaires qui nous seront imposées.

Les enfants seront sous la responsabilité de leur parent ou accompagnant.

Renseignements au 06.33.20.05.29

Le comité des fêtes vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2022.

En attendant de vous retrouver, prenez soin de vous.

Philippe et Florence

### **MEDIATHEQUE**

Fermeture de la médiathèque le mercredi 15 décembre 2021 à 18h.  
Réouverture le lundi 03 janvier 2022 à 16h.



### **ATELIER D'ECRITURE CREATIVE**

L'Association culturelle Villa Résonances vous propose des ateliers d'écritures créatives, à travers des jeux et des échanges au fil des mots. Ecrire, lire et dire en laissant libre cours à son imagination et à sa créativité.

Rendez-vous à la salle du camp de Royallieu, rue Jean-Jacques Bernard, 60200 Compiègne, le jeudi de 15h à 17h.

Informations au 06.32.68.40.66  
villa.resonances@gmail.com

## ASSOCIATIONS

### **Le RAM devient « RELAIS PETITE ENFANCE »!**

Une fois par mois, les enfants, accompagnés de leur assistante maternelle peuvent être accueillis, en matinée, à la maison des associations 1. Des ateliers d'éveils sont proposés : peinture, collage, jeux de manipulation, motricité, lecture...pour le bonheur de tous !

Parents ou futurs parents, si vous souhaitez la liste des disponibilités des assistants maternels ou pour toutes informations sur la garde de votre enfant, vous pouvez prendre contact avec votre animatrice, Florence,

par mail: [relaisnord@agglo-compiegne.fr](mailto:relaisnord@agglo-compiegne.fr)

par téléphone au 03.44.38.58.33.

## FAMILLES RURALES

### **BOURSE AUX VÊTEMENTS**

La bourse aux vêtements aura lieu  
le dimanche 06 mars 2022 à la salle des fêtes Yvon Dupain.

5€ la table

Renseignement au 03.44.91.17.49

### **ACCUEIL DE LOISIRS**

L'objectif de l'accueil de loisirs est de contribuer à l'épanouissement et au développement de l'enfant à travers les loisirs, respectueux des rythmes de vie, des âges et de ses besoins fondamentaux.

Il reçoit les enfants de 4 à 11 ans révolus selon les conditions d'inscription inscrites au règlement intérieur.

Les enfants seront accueillis du 07 février au 11 février 2022, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Un service facultatif de restauration est ouvert aux enfants à partir de 4 ans.

Pour l'inscription 2022, vous devrez vous munir:

- de l'original et de la photocopie de l'avis d'imposition des revenus de 2020 des 2 parents ou du foyer
- d'un justificatif de votre numéro allocataire
- de votre numéro de sécurité sociale
- de la photocopie des vaccinations de l'enfant.

Inscription au 03.44.91.17.49



## « QUATRE CÔTEAUX »

### **JAUX**

**Le Rando des Pères Noël,  
le samedi 18 décembre 2021**

Une randonnée de 7 et 13 kilomètres est organisée  
par le cercle des marcheurs.

Départ à 13h sur le parking de la salle des sports à Jaux.

Gratuit pour les enfants de moins de 12 ans  
accompagnés de leurs parents.

Tarif unique: 5 euros, café d'accueil, tombola.

Venez avec votre bonnet de Père Noël!

### **JONQUIERES**

**Le Théâtre du Petit Jardin,  
le dimanche 27 février 2022**

« Un après-midi au CAFE THEATRE », avec  
la troupe Le Théâtre du Petit Jardin.

De 15h30 à 17h (ouverture des portes à 14h45),  
à la salle des fêtes.

Tarifs: adulte 8 euros, enfant 5 euros.

Bar et petits fours sucrés vous seront proposés.

Réservation: 06.29.63.16.60 ou 06.86.70.12.16

## COLLECTE DES DÉCHETS

### LA COLLECTE

**Le mardi matin :**

- **déchets verts** (pour ceux qui ne pratiquent pas encore le compostage),
- **déchets ménagers (sacs blancs)**

**Le jeudi matin :**

- **sacs jaunes**

Les camions effectuent leur tournée entre 05h et 13h sauf aléas climatiques. Nous vous conseillons de sortir vos sacs la veille en fin de soirée ou tôt le matin.

**Par ailleurs, des contrôles des poubelles sont régulièrement effectués. Les dépôts sauvages seront sévèrement réprimés.** Les ramassages sont maintenus les jours fériés (sauf 1er mai).

### LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Dernier ramassage le mardi 30 novembre 2021, reprise le mardi 05 avril 2022.

### LA COLLECTE DES SAPINS DE NOËL (sauf sapins givrés blancs)

Mardi 04 et 11 janvier 2022 : merci de sortir vos sapins la veille, à partir de 20h.



### DISTRIBUTION DES SACS

Depuis 2018,  
les permanences  
aux ateliers de Caulmont  
sont supprimées.

Réservez vos sacs pour les petits  
déchets et rendez-vous à la  
déchetterie pour les gros déchets  
verts.

### ENCOMBRANTS

Seuls les encombrants peuvent être  
ramassés en porte-à-porte  
en téléphonant au numéro vert :

**0 800 779 766**

un rendez-vous à domicile vous  
sera fixé.

Ce service est principalement  
réservé aux personnes ne pouvant  
pas se rendre en déchetterie.

### AUTRES DÉCHETS ET ENCOMBRANTS

Ils doivent être apporté en  
déchetterie  
(gratuit sur présentation de la carte)

### Déchetteries de LONGUEIL SAINTE MARIE et de MERCIERES

Horaires d'été et d'hiver :  
Du mardi au samedi de 9h à 12h  
et de 14h à 18h  
Le dimanche de 9h à 12h

Fermées les lundis & jours fériés

Pour tous renseignements  
concernant les déchetteries :  
**0 800 60 20 02 (appel gratuit)**

### RÉCUPÉRATION BOUCHONS

BOUCHONS en liège véritable et  
BOUCHONS en plastique  
peuvent être déposés dans des  
bacs situés à l'entrée de la  
maison des associations n°2

### LA RECYCLERIE

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 et  
de 13h30 à 17h30

**03.44.40.09.90**  
**Hauts de Margny**  
**(près du Tigre)**

## VIE PRATIQUE

### ASSISTANTES MATERNELLES

Mme BORDREZ Laetitia	03.44.91.15.14	Mme GUTIERREZ Carmen	06.05.32.67.37
Mme CARO Sandra	06.34.20.35.23	Mme KLEIN Angélique	03.44.91.14.60
Mme DIOT Nathalie	03.44.91.16.60	Mme MARTZINITZINE	06.25.18.33.76
Mme DUMEZ Dolorès	06.23.62.81.15 03.60.45.29.85	Obelyne	06.34.60.22.45
Mme ERCKELBOUT Nadia	09.80.87.12.48	Mme RICHARD Corinne	06.46.22.37.74
Mme FANCHON Aline	03.44.41.95.81	Mme WAGNER Julie	06.84.30.16.37
Mme GRONEK Patricia	06.63.07.23.41 03.44.41.59.21	Mme YVAIN Stéphanie	06.52.05.20.33
Mme GUILLOU Isabelle	03.44.91.20.91		

### BABY SITTING

AUDIER Fanny	23ans	06.72.97.94.79
CHAMILLARD Sarah	25 ans	03.44.23.10.69
DEAN Clara	23 ans	06.77.53.12.52
DE OLIVEIRA Marine	19 ans	07.77.46.39.55
DIOT Marie-Lise	16 ans	06.31.18.70.79
EGRET Magali	24 ans	06.14.65.48.97
FAYARD Anaïs	19 ans	06.18.83.55.29
FORET Camille	22 ans	06.85.87.76.75
HACHON Margaux	19 ans	06.25.14.68.14
HARLE Léa	17 ans	06.88.18.88.61
HONVO Iris	30 ans	06.19.97.16.89
JULIEN Mégane	25 ans	06.01.77.77.30
LEPINE Manon	23 ans	06.25.61.08.01
VILLAR Anaïs	24 ans	06.15.13.30.50

#### PERMANENCES INFIRMIÈRES

Maison médicale, Sq. Hippocrate  
**TOUS LES SOIRS SANS  
RENDEZ-VOUS**  
Entre 19h & 19h30  
Sylvie, Claire et Magali  
03.44.41.53.72

#### PERMANENCES PHARMACIES

*Du samedi soir au samedi suivant*  
Vous pouvez obtenir les  
pharmacies de garde en  
faisant le 3237 numéro mis en  
place par RESEAU GARDE  
24H/24H

### SECRETARIAT DE LA MAIRIE

**MAIRIE : 03.44.41.51.11**

#### Horaires d'ouverture :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi  
de 9H00 à 12H00 et de 14H30 à 18H00  
Mercredi de 9H00 à 12H00, fermeture le samedi

Madame Le Maire reçoit sur rendez-vous.  
La correspondance avec Madame Le Maire  
peut être adressée par mail :  
mairie@lemeux.fr

### NUMEROS UTILES

SAMU : 15 - (à partir d'une ligne fixe)  
POLICE : 17  
POMPIERS : 18  
URGENCE : 112 (à partir d'un portable)  
CENTRE ANTI POISON : 0 825 812 822  
GENDARMERIE : 03.44.91.61.17  
ALLOTIC : 0 970 150 150

Pour tout objet perdu, pensez à le réclamer en Mairie

#### Journal Municipal de la commune de LE MEUX

Siège : Mairie de Le Meux  
Fondateur : Robert TERNACLE  
Direction : Evelyne LE CHAPPELLIER  
Comité de rédaction : Evelyne LE CHAPPELLIER, Florence BLANC  
Composition et mise en page : Laetitia ROIATTI

Nous remercions Mmes, Mrs Beaufile, Blanc, Blanchard, Bourchy, Campa, Crépieux, Pruvot, pour la distribution de ce journal.